



**Commune de  
RIVES-D'AUTISE  
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**PROCES VERBAL SYNTHETIQUE DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 JUIN 2023**

**Secrétaire de séance** : M. COIRIER Daniel.

Le compte-rendu de la réunion du 02 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

**2023-06-01 REPRISE DE CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON DANS LES CIMETIÈRES COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- Article 1 : que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune.
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 3 : que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.
- Article 4 : de charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2023-06-02 ACQUISITION D'UNE LICENCE IV PAR LA COLLECTIVITÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boisson de 4ème catégorie à un prix de vente maximum de 10 000 € (hors frais éventuels liés à la cession).
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de licence, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier. Les crédits sont inscrits en dépenses d'investissement.

**2023-06-03 ORGANISATION D'UNE BOUM PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS - FIXATION DU TARIF D'ENTRÉE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- FIXE à 3 € le tarif d'entrée de la boum organisée par le Conseil Municipal des Enfants.
- ACCEPTE que la somme collectée soit reversée au Secours Catholique pour l'épicerie solidaire.

**2023-06-04 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE MODIFIER le temps de travail du poste d'un temps de travail hebdomadaire annualisé de 30 heures à 35 heures.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget, chapitre 012.

<b>2023-06-05</b>	<b>BASSIN DE NATATION MOBILE – CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE POUR LA PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS A L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE</b>
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les termes de la convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

<b>2023-06-06</b>	<b>VENDÉE EAU - CONVENTION « PROGRAMME CHAQUE GOUTTE D'EAU COMPTE »</b>
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE :

- Article 1 : d'approuver le projet de convention cadre avec VENDEE EAU pour le programme « Chaque goutte compte ».
- Article 2 : d'annexer à la présente délibération le projet approuvé à l'article 1 de convention cadre.
- Article 3 : d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

<b>2023-06-07</b>	<b>AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA VENDÉE EAU - CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVES A DES TRAVAUX DE VOIRIE - AMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA POSTE ET DE LA RUE ALIENOR D'AQUITAINE</b>
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les termes de la convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

<b>2023-06-08</b>	<b>AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA VENDÉE EAU - CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVES A DES TRAVAUX DE VOIRIE - AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA RD 148 A OULMES</b>
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACCEPTER les termes de la convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

<b>2023-06-09</b>	<b>CENTRE DE GESTION DE LA VENDÉE - CONVENTION D'AFFECTATION D'UN AGENT ARCHIVISTE EN MISSION TEMPORAIRE</b>
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

<b>2023-06-10</b>	<b>CCVSA – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – ESPACE PÉRISCOLAIRE</b>
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

<b>2023-06-11</b>	<b>CCVSA – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX – ÉCOLE PUBLIQUE</b>
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

<b>2023-06-12</b>	<b>COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL</b>
-------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

<b>2023-06-13</b>	<b>ASSOCIATION UNION SPORTIVE AUZANCE VENDÉE – CONVENTION POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT DE PUYLETARD</b>
-------------------	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER les termes de la convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en mairie.*